

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021, À 19 H 11, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraïche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière & aménagiste

EST ABSENT

M. Roberto Blondin, maire Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 11, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

21-11-251-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

21-11-252-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 OCTOBRE 2021

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2021.

21-11-253-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 21 OCTOBRE AU 19 NOVEMBRE 2021

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 21 octobre au 19 novembre 2021, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 16323 à 16381 au montant de 1 098 155,60 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3168 à 3179, au montant de 33 885,24 \$, le tout pour un grand total de 1 132 040,84 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

21-11-254-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 19 NOVEMBRE 2021

Sur proposition de monsieur Gilles Daraïche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 19 novembre 2021, au montant de 493 213,92 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

21-11-255-O

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES ET FETTS BANCAIRES

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraïche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, en remplacement de madame Nadia Minassian, ou madame Cathy Poirier, préfète suppléante, ainsi que madame Christine Roussy, directrice générale de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC du Rocher-Percé, à la Caisse Desjardins du Centre sud gaspésien, au 70, René-Lévesque Est à Chandler, les chèques et les effets bancaires pour les comptes suivants :

NUMÉROS DE COMPTE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ					
11653	80993	80885	80798	80575	81950

Le tout effectif à compter 25 novembre 2021.

Que soient révoquées toutes les résolutions antérieures portant sur le même objet.

21-11-256-O

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise monsieur Samuel Parisé, préfet et madame Christine Roussy, directrice générale, à déposer et à signer, pour et au nom de la MRC, les documents relatifs à toutes demandes d'aide financière effectuées au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

21-11-257-O

REPORT DE L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT l'article 148.0.2 du *Code municipal* qui stipule qu'au cours de sa séance de novembre, le conseil de la municipalité régionale de comté doit, notamment, adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier suivant;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) n'a pas dressé son budget pour l'exercice financier 2022, et ce, conformément à l'article 603 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que l'adoption du budget de la MRC du Rocher-Percé pour l'année 2022 est reportée à une séance ultérieure.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU PRÉFET

Conformément à l'article 357 de *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur Samuel Parisé, préfet, dépose séance tenante, sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

21-11-258-O

NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur indépendant pour l'année financière 2021.

21-11-259-O

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DELA-MADELEINE

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le conseil d'administration est composé de deux délégués de chacun des conseils des MRC et de délégué substitut;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- nomme monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, en remplacement de madame Nadia Minassian, et madame Cathy Poirier, mairesse de Percé, à titre de représentants de la MRC au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ainsi que monsieur Gilles Daraiche, maire de Chandler, à titre de délégué substitut;
- abroge la résolution numéro 16-03-039-O.

21-11-260-O

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DELA-MADELEINE

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le conseil d'administration est composé de deux délégués de chacun des conseils des MRC et de délégué substitut;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- nomme monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, en remplacement de madame Nadia Minassian, et madame Cathy Poirier, mairesse de Percé, à titre de représentants de la MRC au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine, ainsi que monsieur Gilles Daraiche, maire de Chandler, à titre de délégué substitut;
- abroge la résolution numéro 16-03-040-O.

21-11-261-O

NOMINATION AU REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- nomme monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, en remplacement de madame Nadia Minassian, et madame Cathy Poirier, mairesse de Percé, et madame Christine Roussy, directrice générale, à titre de représentants de la MRC du Rocher-Percé au Regroupement des MRC de la Gaspésie;
- abroge la résolution numéro 16-04-075-O.

21-11-262-O

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU COLLECIF DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET D'OUTILS DE GESTION GASPÉSIE--LES-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC en remplacement de madame Nadia Minassian, au sein du conseil d'administration du Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine.
- abroge la résolution numéro 16-03-041-O.

21-11-263-O

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME LES ATELIERS ACTIBEC 2000 INC.

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC en remplacement de madame Nadia Minassian, au sein du conseil d'administration de l'organisme « Les Ateliers Actibec 2000 inc. »;
- abroge la résolution 16-03-042-O.

21-11-264-O

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU PÔLE DES TECHNOLOGIES PROPRES DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC en remplacement de madame Nadia Minassian, à titre de représentant de la MRC au Pôle des Technologies propres de la Gaspésie.

21-11-265-O

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SUIVI DE CIMENT MCINNIS

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC en remplacement de madame Nadia Minassian, à titre de représentant de la MRC au comité de suivi de Ciment McInnis;

21-11-266-O

OCTROI DE CONTRAT POUR L'INTÉGRATION ET LA DIFFUSION DES DONNÉES PUBLIQUES DU RÔLE D'ÉVALUATION ET DE LA MATRICE GRAPHIQUE

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite poursuivre la diffusion en ligne des données publiques du rôle d'évaluation et la matrice graphique;

CONSIDÉRANT la proposition du Groupe de géomatique Azimut pour l'année 2022,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**

- que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde un contrat pour l'intégration et la diffusion des données publiques du rôle d'évaluation et de la matrice graphique, selon la proposition présentée par le Groupe de géomatique Azimut, et ce, pour un montant de 11 037,60 \$, taxes incluses;
- que la direction générale soit autorisée à signer les documents pertinents à cet effet.

21-11-267-O

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

CONSIDÉRANT que, lors de la modification ou révision de son schéma d'aménagement et de développement, la MRC tient ses assemblées publiques de consultation par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que la Commission d'aménagement est formée des membres du conseil de la MRC et présidée par le préfet ou par un autre membre de la Commission désigné par le préfet;

CONSIDÉRANT l'élection générale municipale tenue le 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC nomme par la présente :

- ❖ M. Samuel Parisé, préfet
- ❖ Mme Cathy Poirier, mairesse, Ville de Percé
- ❖ M. Roberto Blondin, maire, Municipalité de Ste-Thérèse-de-Gaspé
- ❖ M. Gino Cyr, maire, Ville de Grande-Rivière
- ❖ M. Gilles Daraiche, maire, Ville de Chandler
- ❖ M. Henri Grenier, maire, Municipalité de Port-Daniel-Gascons

- abroge la résolution numéro 18-02-013-O.

21-11-268-O

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE (RITMRG)

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie est composé de trois membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé et de trois membres du conseil municipal de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC nomme par la présente :

- ❖ Monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC
- ❖ Monsieur Henri Grenier, maire de la municipalité de Port-Daniel-Gascons
- ❖ Monsieur Roberto Blondin, maire de municipalité de Ste-Thérèse-de-Gaspé
- ❖ Monsieur Gilles Daraiche, maire de la ville de Chandler, à titre de substitut;

- abroge la résolution 17-11-218-O;
- que ladite résolution soit transmise à M^{me} Nathalie Drapeau, directrice générale de la RÉGIE.

21-11-269-O

FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

À la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, les projets ci-après décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2021-18	MRC du Rocher-Percé	Fonds de commandites	13 000 \$	13 000 \$
FAO-2021-19	FADOQ - GÎM	Le bien être en plein-air	8 740 \$	12 800 \$
FAO-2021-20	MRC du Rocher-Percé	Fonds de formations	5 000 \$	5 000 \$
FAO-2021-21	Cegep de la Gaspésie-Les Îles (ÉPAQ)	L'aquaponie au cœur d'un programme	2 000 \$	52 544 \$
FAO-2021-22	Centre Communautaire l'Oasis de Percé	Marché de Noël de Percé & Betty Tardif	6 819 \$	12 274 \$
TOTAL			35 559 \$	95 618 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

21-11-270-O

REDDITION DE COMPTE – RAPPORT FINAL « ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ GASPÉSIE 2017-2023 »

CONSIDÉRANT qu'en vertu du document « Reddition de compte - Rapport final Alliance pour la solidarité Gaspésie 2017-2023 », la MRC doit approuver le rapport final;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé approuve ledit rapport exigé par le Regroupement des MRC de la Gaspésie pour la reddition de compte.

21-11-271-O

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR – ACCÈS ENTREPRISES QUÉBEC (AEQ)

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, en remplacement de madame Nadia Minassian, et monsieur Gilles Daraiche, maire de la ville de Chandler, en remplacement de madame Louise Langlois, au sein du comité aviseur Accès entreprises Québec (AEQ).

21-11-272-O

MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE VITALISATION – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – FRR – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, en remplacement de madame Nadia Minassian, au sein du comité de vitalisation.

21-11-273-O

MODIFICATION À LA COMPOSITION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CONSIDÉRANT de départ de monsieur Claude Roussy, représentant délégué FTQ au sein du comité d'investissement commun;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède au remplacement de celui-ci par monsieur Yves-Aimé Boulay, conseiller régional – FTQ Bas-Saint-Laurent-Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

21-11-274-O

AUTORISATION DE SIGNATURE – FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) – AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES-COVID 19

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document concernant le Fonds local d'investissement (FLI) – Fonds d'urgence, et ce, en remplacement de madame Nadia Minassian.

21-11-275-O

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de Sécurité publique (CSP) sont nommés par le conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme par la présente :

- ❖ M. Samuel Parisé, préfet
 - ❖ Mme Cathy Poirier, maire, Ville de Percé
 - ❖ M. Roberto Blondin, maire, Municipalité de Ste-Thérèse-de-Gaspé
 - ❖ M. Gino Cyr, maire, Ville de Grande-Rivière
 - ❖ M. Gilles Daraiche, maire, Ville de Chandler
 - ❖ M. Henri Grenier, maire, Municipalité de Port-Daniel–Gascons
- abroge la résolution numéro 17-03-042-O

21-11-276-O

MODIFICATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

CONSIDÉRANT l'élection générale municipale tenue le 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme par la présente, monsieur Henri Grenier, maire de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, à titre de représentant, au sein du conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ), et ce, en remplacement de madame Louise Langlois.

21-11-277-O

AÉROPORT – AÉROGARE – OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une étude géotechnique avant l'arrivée de la période hivernale pour le projet d'agrandissement de l'aérogare;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à Englobe Corp. pour un montant maximal de 12 250, 00 \$, taxes en sus.

21-11-278-O

AÉROPORT – OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX CIVILS

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'entretien d'un ponceau sur le site aéroportuaire avant l'arrivée de la période hivernale;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des sondages avant la période hivernale pour le projet d'agrandissement de l'aérogare, en lien avec l'étude géotechnique nécessaire;

CONSIDÉRANT le besoin d'une pelle mécanique pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à HL Excavations pour un montant maximal de 7 000 \$, taxes en sus.

21-11-279-O

AÉROPORT – OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE DÉBOISEMENT

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à du déboisement dans un secteur ciblé du site aéroportuaire afin de sécuriser les procédures d’approche actuelles;

CONSIDÉRANT les prix reçus chez trois entreprises de la région;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à l’entreprise PS LAMBERT Services forestiers pour un montant total de 2 300 \$, taxes en sus.

21-11-280-O

AÉROPORT – HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES – PROJET DE PROLONGEMENT ET DE RÉFECTION DE LA PISTE

CONSIDÉRANT le projet d’allongement et de réfection de la piste de l’aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT la demande soumise par Tetra Tech QI inc. pour le paiement d’honoraires professionnels supplémentaires à ceux prévus au contrat initial;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le paiement d’honoraires professionnels supplémentaires à Tetra Tech QI inc. pour un montant de 12 350, 00 \$, taxes en sus, pour le projet de réfection et de prolongement de la piste de l’aéroport du Rocher-Percé.

21-11-281-O

AÉROPORT – FONDS ÉOLIEN – CONTRIBUTION - PROJET DE PROLONGEMENT ET DE RÉFECTION DE LA PISTE

CONSIDÉRANT le projet de prolongement et de réfection de la piste de l’aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que la MRC doit contribuer à la hauteur de 10% du coût de projet total;

CONSIDÉRANT que la MRC désire réduire l’effet de cet investissement sur les quotes-parts annuelles de ses villes et municipalités;

CONSIDÉRANT que l’emprunt en lien avec le projet est d’une durée de 25 ans;

CONSIDÉRANT le Fonds éolien instauré à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé puise annuellement 100 000 \$ du Fonds éolien pour le paiement annuel de l’emprunt, et ce, pour les années 2021 à 2046.

Le tout est conditionnel au versement annuel à la MRC des redevances provenant de la Régie intermunicipale de l’énergie Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

21-11-282-0

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE (SCFG)**

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC, en remplacement de madame Nadia Minassian, et monsieur Gilles Daraiche, maire de Chandler, pour représenter la MRC au sein du conseil d'administration de la Société de chemin de fer de la Gaspésie.

CORRESPONDANCE

MAMH – 20.10.21 – M. Marc-André Leblanc, dir. des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques

Objet : *Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles*

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-11-283-0

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 36.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Secrétaire-trésorière